

# L'Europe de l'éducation - zoom sur l'Angleterre

Donatelle POINTEREAU

Comparaison n'est pas raison, mais un regard porté sur le système éducatif britannique avec ses succès et ses limites peut alimenter notre réflexion pour aborder les problématiques d'aujourd'hui :

1. La place et le rôle d'un état qui devient de plus en plus stratège et de moins en moins opérateur.
2. Les formes de la régulation.

L'Angleterre avec sa propre histoire nationale avance ses réponses. Parti de très loin, avec des indicateurs au rouge dans beaucoup de domaines, le système éducatif anglais a redressé la barre en injectant beaucoup de moyens. La France marque le pas depuis un certain temps (résultats du bac, taux de sortie sans diplôme, accès aux études supérieures, etc.). Les deux systèmes se trouvent maintenant face aux mêmes difficultés : concilier démocratisation du système éducatif et maintien du niveau scolaire dans un contexte de concurrence internationale libérale. La question de la forme de l'État n'est peut être pas la première à poser pour l'Angleterre ; en effet, un système décentralisé avec une politique de péréquation nationale et ou européenne peut empêcher le creusement des inégalités territoriales. Et, à l'opposé, un système centralisé européen ou national peut réduire l'école à une préservation de la cohésion sociale a minima. La question première est davantage celle des objectifs politiques et de la place du politique par rapport au marché.

## Trois questions à Ros Nichol, directrice de la section britannique du Lycée Français de Londres

A l'occasion du dernier colloque de l'association ESHA, consacré à l'évolution du métier de chef d'établissement face aux nouveaux publics, Direction a pu rencontrer Ros Nichol, directrice de la section britannique du Lycée Français de Londres.

### Direction : Quels sont les sujets actuels de préoccupation d'un chef d'établissement britannique ?

*Ros Nichol :* La première préoccupation est le recrutement du personnel enseignant qui est rémunéré sur le budget de l'établissement. Pour le chef d'établissement britannique, qui est un véritable manager, il importe de recruter les meilleurs professeurs, de les retenir en leur offrant un salaire intéressant. Cela devient encore plus difficile en période de pénurie d'enseignants. La deuxième est la publication des tableaux de résultats par la presse et l'importance accordée aux résultats aux examens et aux tests d'évaluation. Cela ne fait qu'accroître la demande des parents d'inscrire leur enfant dans une école dont les résultats sont bons. L'enjeu des résultats est d'autant plus crucial que de mauvais résultats peuvent contribuer à la fermeture de l'école. Chaque école doit être inspectée tous les six ans. Si les inspecteurs découvrent de graves difficultés, un délai d'un ou deux ans est accordé pour trouver une solution, sinon l'établissement peut être fermé. L'objectif prioritaire du Ministère de l'Éducation est d'améliorer les résultats scolaires en offrant une diversité de choix d'écoles aux parents, ce qui induit une certaine concurrence entre écoles, avec le risque d'être dépassé par un autre établissement ou d'être fermé.

### Dans un tel contexte, l'Europe de l'éducation représente-t-elle un centre d'intérêt ?

*RN :* L'intérêt pour l'Europe ne semble pas être une priorité : les programmes européens ne sont pas très connus. L'enseignement des langues n'est pas non plus une priorité ministérielle puisqu'un décret daté de l'année 2000 laisse la possibilité aux établissements de ne plus rendre obligatoire l'étude d'une langue étrangère à partir de quatorze ans. L'intérêt pour l'Europe concerne plutôt l'enseignement supérieur, où l'on peut constater un effort visible de la part de certaines universités pour promouvoir les licences bilingues, par exemple en droit anglais et français.



### Vous avez une bonne connaissance du système éducatif français, qu'en pensez-vous par rapport à ce que vous vivez ici ?

*RN :* Ce dernier paraît très hiérarchisé, et manque peut être d'une certaine flexibilité qui permettrait plus d'initiatives innovantes dans les différents établissements. Tout en reconnaissant l'importance de l'éducation proposée par les lycées d'enseignement général en France, j'apprécie aussi les efforts faits pour proposer des cursus plus pratiques dans les lycées techniques.

## Un éclairage historique

Paule BEAUFILS

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que l'État a commencé à se préoccuper d'éducation, domaine qui jusqu'à cette époque (1888) était l'apanage des églises. Des circonscriptions scolaires gérées par les collectivités territoriales élues furent créées. Ces structures responsables de la gestion des écoles et du recrutement des enseignants devaient appliquer les réformes votées par le Parlement et contribuer à atteindre les objectifs définis par le gouvernement central.

Jusqu'aux années 1960, 3 types d'écoles secondaires coexistaient ; le lycée sélectif scolarisait 25 % de la population. Le gouvernement travailliste demanda aux collectivités territoriales de mettre un terme à la sélection en créant les collèges - lycées uniques scolarisant les élèves de 11 ans à 18 ans (comprehensive schools) où se retrouveraient tous les publics scolaires sans distinction de niveau.

Pendant les années 1980 (1979-1997), le gouvernement conservateur revenu au pouvoir, décida de réformer profondément le système éducatif. Animé d'une confiance dans les lois du marché, il poursuivait 2 objectifs :

- l'amélioration du niveau général des élèves jugé inférieur à celui des pays européens ; un corps d'inspection fut créé pour analyser le fonctionnement de l'établissement ; leur rapport est rendu public et les inspecteurs organisent une réunion avec les parents.
- la remise en cause du pouvoir des collectivités territoriales majoritairement aux mains des travaillistes et rendues responsables du manque de cohérence et d'exigences du système.

On assista à un double mouvement vers plus de centralisation et vers plus de décentralisation (réforme de 1988). Vers plus de centralisation par l'instauration de programmes nationaux valables sur l'ensemble du territoire (jusque là, le programme d'études était défini à l'échelon local). La réussite aux objectifs fixés par ces programmes serait régulièrement mesurée par des tests de contrôle des connaissances à 7, 11, 14 et 16 ans, dont les résultats seraient publiés. Depuis cette année, ces tableaux (« league tables ») comprennent la notion de valeur ajoutée ainsi que le taux d'absentéisme. Ces informations créent une certaine concurrence entre établissements et répondent au droit à l'information contenu dans la charte des parents (1991) qui, en consommateurs exigeants, peuvent choisir leur école. Un établissement peu demandé et ayant de mauvais résultats peut être fermé.

La possibilité fut instaurée pour les établissements de quitter le giron des collectivités territoriales pour recevoir leurs subventions directement d'une agence émanant du ministère et de ne plus rendre compte aux autorités territoriales.

Revenu au pouvoir en 1997, le gouvernement travailliste a maintenu l'essentiel de ces réformes mais a réintégré les établissements sous la tutelle des collectivités territoriales. Le gouvernement s'est engagé solennellement à améliorer le système public d'éducation en mettant fin à l'époque du collège - lycée unique pour tous

(« comprehensive schools »). Le gouvernement actuel est convaincu que c'est en diversifiant l'offre qu'on améliorera le niveau des élèves, mais il n'entend pas sacrifier l'égalité des chances à l'efficacité. Pour cela, point n'est besoin de ressusciter les querelles des années soixante sur le bien fondé de la sélection à 11 ans ni de transformer tous les établissements.

Le ministère veut créer des pôles d'excellence dans les établissements publics. Comment ? En les transformant en établissements spécialisés dans un nombre restreint de disciplines. Pour se voir décerner ce label, les établissements devront s'adresser aux entreprises privées pour rassembler des fonds ; ils pourront alors bénéficier de subventions publiques et choisir 10 % de leurs effectifs. Pour bénéficier de ce statut, l'école devra aussi améliorer les locaux destinés aux disciplines phares et démontrer les retombées du projet sur l'environnement local (par exemple sur la formation continue des adultes). Certains voient dans ce projet un retour déguisé à la sélection. Pour le moment, le ministère a annoncé sa volonté de transformer la moitié des établissements en écoles spécialisées. D'autre part, 25 zones d'éducation prioritaire gérées conjointement par les collectivités territoriales et des entreprises privées ont été instituées en 1998, mais ces structures sont en voie d'extinction au profit des établissements spécialisés. Cette diversification doit aussi favoriser la concurrence entre établissements, remède jugé nécessaire à l'amélioration des résultats. Cette transformation programmée d'une partie des établissements n'est pas le seul fait significatif des évolutions actuelles.

Plusieurs autres sujets sont d'actualité : Doit-on réduire le nombre de matières du tronc commun qui feront l'objet d'un examen à l'âge de 14 ans ? Une décision récente vient d'être prise dans ce sens puisque seulement trois matières seront testées : l'anglais, les maths et les sciences. L'évolution de l'examen de fin d'études secondaires est aussi en discussion : doit-on revoir le mode de correction ? Doit-on élargir le nombre de disciplines ? Les disciplines professionnelles y ont-elles leur place ?

Le sujet qui, actuellement soulève le plus de discussions, est le coût des études supérieures. L'argent doit-il venir du contribuable ou de l'étudiant ? L'université peut-elle avoir la liberté de définir ses tarifs ? Ce débat n'est pas sans lien avec l'éducation du second degré. Les mêmes questions de fond se posent : comment concilier égalité des chances, efficacité du système et limitation des dépenses publiques ? A la lecture de la presse, on a le sentiment que le système éducatif de l'Angleterre est en évolution rapide sans que les finalités apparaissent

clairement comme en témoigne l'évolution des lycées puisqu'ils continueront à scolariser tous les élèves tout en développant des pôles prestigieux pour attirer les meilleurs élèves.

## La réforme de l'éducation en Grande Bretagne

(Revue de l'association française des administrateurs de l'éducation, N° 97, AFAE, 2003)

Françoise OULD SIDI FALL

Ce numéro croise les regards d'acteurs déterminants de la réforme en Angleterre ou en Ecosse avec les observations plus extérieures de M. Madon, professeur à l'université de Keele ou de F. Mallet, chef de service à la DESCO, MEN.

M. Barber et D. Hopkins, acteurs éminents de la réforme, décrivent de façon très claire les points principaux sur lesquels elle s'appuie. L'objectif annoncé d'améliorer les résultats des élèves passe par l'injection de moyens conséquents (entre 1996 et 2006, ce seront 1 000 livres supplémentaires dépensés par élève, et de très nombreux assistants d'éducation recrutés pour faciliter la gestion de classe en groupes réduits) au service d'une politique déclinée selon six axes : « des normes de résultats ambitieuses, une plus grande autonomie des établissements, des données fiables et des objectifs simples et clairs, un effort important pour améliorer la qualité des enseignants et des autres personnels (cela passant par une réforme du pilotage des établissements), une transparence des résultats et des inspections systématiques, des sanctions positives et négatives en fonction des résultats constatés » (p. 11).

administration et éducation

F. Mallet, chef de service à la DESCO, MEN, en visite d'étude en 2000 et 2002, produit, au-delà d'une description, une analyse du contexte particulièrement pertinente : l'accueil d'abord hostile que le corps enseignant a réservé à cette réforme s'est mué en satisfaction (97 % pour la stratégie en mathématiques et 92 % en anglais). Cette évolution s'explique : les outils et prescriptions transmis aux maîtres correspondaient aux recherches que ces derniers effectuaient depuis longtemps, et les résultats des élèves aux tests nationaux ont augmenté. Le gouvernement a, du reste, fort stratégiquement, commencé par l'école primaire, les professeurs du secondaire étant réputés plus rebelles.

Des bilans (rapports de l'OFSTED, *Office for Standards in Education*, bilans du gouvernement, évaluation par une équipe internationale pilotée par le Canada, presse) font également état des limites : une pression très forte tant sur les maîtres que sur les directeurs, un déséquilibre qui

s'accroîtrait, d'autre part, entre les matières enseignées. Pour ce qui concerne les collèges, la diversité est encouragée, la politique des "collèges phares" souhaitant entraîner vers le haut les moins bons des établissements qui s'appuieraient sur l'aide apportée par les meilleurs.

D. Bell, Inspecteur Chef, Directeur de l'OFSTED, présente « *l'Office for Standards in Education* », ses missions et les principes qui guident son action. On comprend le rôle central que joue le corps d'inspection : inspections des établissements scolaires, des organismes de formation continue, des Universités qui forment les maîtres, des prestataires de services auprès de la petite enfance, des *Local Education Authorities*, équivalents de nos Inspections académiques. Ce rôle central va jusqu'à une modélisation du processus par rapport à un système dynamique conçu dans son évolution même : un nouveau modèle d'inspection, « robuste [...] et flexible, pour être capable de répondre aux défis auxquels les établissements scolaires, de plus en plus divers, devront faire face dans les prochaines années » (p. 41)

M. Maden, Professeur à Keele University, livre son opinion sur la réforme. Elle conclut à une réussite en demi-teinte : 40 % d'échec scolaire pendant des décennies, 10 % d'exclus du système aujourd'hui. Elle insiste sur la satisfaisante progression de l'autonomie des établissements, sans masquer les dérives observées : certains chefs d'établissement devenus plus puissants qui diminuent plus qu'ils ne rehaussent moral et efficacité des enseignants et excluent un peu trop les élèves « présentant des problèmes particuliers » (p. 50). En terme de pilotage, M. Maden préconise le choix plutôt que la prolifération des indicateurs, ainsi que le maillage du territoire par un nombre réduit d'autorités locales destinées à établir le contact entre le pouvoir central et les 25 000 écoles, ceci pour favoriser la réactivité, l'innovation locale, le soutien aux enseignants et la responsabilité.

Mac Gregor, Inspectrice de Sa Majesté, décrit les spécificités du système éducatif écossais et de la mise en place de la réforme ; elle insiste en particulier sur le partenariat.

C. St John-Brooks, Professeur à l'Université de Londres, pour conclure son brillant article intitulé « La Révolution blairienne de l'éducation : quel bilan ? » prend en compte, à la fois, les succès déjà signalés plus haut, - qui se prolongent dans des programmes tels que « *Sure Start* » ou « *Excellence in Cities* », voire les EAZ (*Éducation Action Zone*) comprenant un fort partenariat et du sponsoring par le monde de l'entreprise, programmes destinés à accroître les chances de succès scolaires des enfants issus de familles défavorisées - ; et souligne, d'autre part, la maladresse gou-

vernementale initiale qui a consisté à considérer les enseignants "plutôt comme une partie du problème à résoudre que comme un élément de la solution" (p. 63) - nombre d'enseignants ont, du reste, quitté la profession et leur remplacement pose de réelles difficultés au système, ainsi que le caractère relatif du succès global : l'écart riches/pauvres est toujours large et beaucoup de jeunes de 18 ans quittent sans diplôme le système scolaire.

Quelques pages explorant succinctement la presse britannique entre novembre 2002 et février 2003 apportent des éclairages différents sur l'illettrisme, la formation professionnelle, les sanctions financières en réponse à l'absentéisme, les 35 élèves par classe dans toutes les écoles.

Ce numéro se termine par un article sur la « gouvernance de l'Éducation en France », qui se conclut ainsi (p. 98). La gouvernance à la française fonctionne dans les cadres de son propre environnement institutionnel et idéologique, et en fonction de ses groupes d'intérêt. Le contexte de l'éducation en France est structuré par une puissante tradition étatique, un cadre spécifique de références et un style durable de gestion néocorporatiste. Leur combinaison a pour effet de barrer la route à une gouvernance à l'anglaise.

## Assistants d'éducation en Angleterre : des difficultés à prévoir

(suite) - P. Beaufils

L'opposition toute récente du syndicat majoritaire des enseignants s'est encore renforcée avec la création récente « d'assistants qualifiés », corps intermédiaire entre l'enseignant et l'assistant. Ces « assistants qualifiés » pourront assurer des cours, ce qui fait craindre au syndicat la création d'un corps enseignant à deux vitesses et provoque des menaces d'action syndicale.

Les importantes difficultés financières que connaissent bon nombre d'établissements pourraient les conduire à licencier du personnel parmi les enseignants comme parmi les assistants. Cette baisse de ressources due à des difficultés de délégation de crédits entre le ministère, les collectivités territoriales et les établissements scolaires et à une augmentation des contributions de l'employeur aux pensions des enseignants pèse lourdement sur le budget des établissements et risque d'entraîner une remise en cause de la réduction de la charge de travail des professeurs et de l'instauration des assistants d'éducation.

2003  
n° 1

REVUE DE  
L'ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES ADMINISTRATEURS  
DE L'ÉDUCATION



la réforme de l'éducation  
en Grande-Bretagne

